AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 12-5-70 058200

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU-CHARENTES

CHARENTE, CHARENTE-MARITIME, DEUX-SEVRES, VIENNE

12, rue Victor Hugo - 86 - POITIERS _ Tél: (49) 41.35.55 _

ABONNEMENT ANNUEL 25F

C. C. P. LIMOGES 4.752.22. W.

Sous Régisseur de recettes et d'avances AVERTISSEMENTS AGRICOLES 12, rue Victor Hugo - 86 - POITIERS

BULLETIN N° 116

POMMIER - POIRIER

TAVELURES

La végétation s'est très sensiblement accrue à la faveur des journées chaudes du début mai, aussi les dangers de contamination demeurent élevés; en conséquence, effectuer un nouveau traitement pour combattre la tavelure :

- sur tous les poiriers et pommiers qui n'auront reçu aucun traitement dans les 6 à 7 jours précédant la réception du présent avis,

- et plus particulièrement sur les arbres juste défleuris ainsi que sur ceux en tout début de floraison (stade F). Pour ceux-ci, en effet, lors d'un traitement effectué à ce stade, les calices, destinés à former les futurs fruits, seront mieux atteints et donc mieux protégés par la bouillie fongicide que lors d'un traitement un peu plus tardif exécuté en pleine floraison.

Toutefois, en raison des risques de contamination, ne pas hésiter, si nécessaire, à traiter les arbres en pleine floraison.

PUCERONS
CHENILLES DEFOLIATRICES

En cas de présence de ces ravageurs, ajouter à la bouillie de traitement contre la tavelure un produit aphicide ou insecticide, suivant le cas ou un produit ayant une action à la fois contre les pucerons et contre les chenilles.

POMMIER

OIDIUM

Continuer la protection contre cette maladie en ajoutant un produit efficace autorisé lors du traitement contre la tavelure

POMMIER - POIRIER - VIGNE

TETRANIQUES (Araignées rouges)

Bien que les éclosions aient débuté à la faveur des journées chaudes de mai, il n'y a pas lieu d'intervenir contre ces ravageurs. Attendre pour agir que la très grande majorité des oeufs d'hiver soient éclos.

P./2

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes, Directeur-Gérant : L. BOUYX

/ VIGNE /

BLACK-ROT

En particulier :

- pour le vignoble du HAUT-POITOU, région dans laquelle la lutte a été rendue obligatoire par arrêté préfectoral du 17.3.1970,

- et les secteurs (notamment dans les charentes) où des foyers de cette maladie ont été observés en 1969.

Les premières projection d'ascospores ont été observées alors que les vignes les plus avancées en végétation arrivent à un stade sensible (stade E, une feuille étalée).

En conséquence :

- traiter dès maintenant les vignes parvenues à un stade réceptif.
- surveiller attentivement les autres et les traiter dès que la végétation sera suffisamment avancée.

- AVIS IMPORTANT -

PRECAUTIONS A PRENDRE LORS DE L'UTILISATION DES HORMONES HERBICIDES

Chaque année, des dommages, parfois graves, sont occasionnés à diverses cultures : VIGNES, ARBRES FRUITIERS,.... par l'emploi mal contrôlé d'hormones herbicides.

Pour éviter de tels dégâts, il y a lieu de suivre les recommandations suivantes :

- employer pour ces traitements un appareil travaillant à faible pression : inférieur à 4 kg.
- utiliser une quantité minimum de 400 litres de bouillie à l'hectare.
- régler les rampes au plus bas tout en assurant une pulvérisation régulière de la culture.
- traiter uniquement par temps calme, sans vent, autant que possible par température inféfieure à 20°.
- à partir de 25°, aucun traitement aux hormones herbicides ne sera effectué.

Ces mesures seront suivies avec d'autant plus de rigueur que les cultures sensibles seront plus proches de celles à désherber.

En outre, il est recommandé de réserver un appareil pour les traitements aux hormones. Si toutefois il était employé pour d'autres utilisations, il devrait être très soigneusement nettoyé et rincé auparavant.

---

l'Inspecteur de la PROTECTION des VEGETAUX,
F. BARBOTIN

Les Contrôleurs chargés des AVERTISSEMENTS AGRICOLES,
R. HUDE - H. BOUE

Imprimé à la Station, le 8 MAI 1970.-